

# FICHE DE POSTE

## RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2019

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION **2019-195401**

<b>Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA</b> Champ disciplinaire : <b>TPCAU</b> <b>Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine</b> Recrutement effectué au titre de : - La seconde catégorie de concours (*)	Catégorie statutaire : A Corps : Professeurs (PRCL) Code corps : PROFARCH <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
---	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine - 3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

**Missions et activités principales**

**L'ENSAPVS recrute un.e enseignant.e chercheur.e ayant compétence dans le domaine de la conception architecturale, urbaine et paysagère**, ce par une pratique professionnelle confirmée, et largement reconnue par ses pairs (publications/ouvrages/ essais...), cette compétence **pouvant notamment renforcer la formation à la recherche architecturale et par le projet**. Le candidat sera à même d'explicitier les axes de recherche développés dans l'exercice de sa pratique du projet.

**Ses missions sont les suivantes :**

**Définir et assurer un projet :**

- **Pédagogique**

Le·la candidat·e doit enseigner en cycle licence, master et doctorat, et avoir une expérience solide de l'enseignement de la TPCAU en école d'architecture.

En licence, il·elle doit pouvoir assurer un cours magistral et le TD l'accompagnant, portant sur la recherche en projet pour tous, sur les axes nécessaires, en architecture directement et dans toutes les disciplines indirectement, concourant à l'établissement de tout projet d'architecture.

En master, le·la candidat·e doit inscrire ses enseignements dans un des six domaines d'étude de l'ENSAPVS, et participer au dynamisme pédagogique et scientifique de ce domaine d'étude, notamment en renforçant les passerelles entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles via les PFE mention recherche. Il·elle pourra assurer la responsabilité d'un séminaire disciplinaire ou interdisciplinaire en Master ou en Doctorat qui fasse dialoguer l'architecture et les autres disciplines autour d'enjeux contemporains. Il·elle doit également proposer un cours qui renforce un domaine de recherche émergent à l'école, notamment sur et autour des questions inhérentes à la recherche en architecture par le projet. Le·la candidat·e doit également développer la formation par la recherche et à la recherche, sur la recherche en architecture par le projet.

#### - **Scientifique**

Le·la candidat·e doit participer activement aux activités scientifiques de l'école. Il·elle s'implique dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris, et d'abord l'Université Denis Diderot, dont l'ENSAPVS est associée. Il·elle apportera des contributions à une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE. Il·elle s'inscrit ou devra s'inscrire dans une des écoles doctorales délivrant des doctorats mention architecture avec qui l'ENSAPVS a signé des conventions, soit l'ED 382 de l'Université Paris Diderot (ou l'ED 395 de l'Université Paris Nanterre). Il est attendu du·de la candidat·e des compétences en matière d'organisation de publications, de colloques nationaux ou internationaux et de journées d'études. Il·elle développe des projets de recherche autour des questions projectuelles quelles que soient leurs échelles spatio-temporelles, sur les enjeux prospectifs à court et moyen terme, quelle que soit la nature de la problématique d'importance soulevée par les projets architecturaux, urbains et paysagers. Il·elle témoigne d'un intérêt épistémologique pour l'avenir de l'enseignement de la TPCAU en école d'architecture à l'heure où ces dernières se rapprochent de l'Université. Il·elle est familier des méthodes de recherche en architecture par le projet et doit également engager des réflexions sur les croisements disciplinaires et méthodologiques. Enfin, il·elle participe à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements (publication des projets en recherche) en ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions des disciplines qui le constituent, et à celles qui le croisent.

#### - **Autres tâches :**

- . Coordination pédagogique du champ TPCAU
- . Responsabilité dans les formations co-habilitées
- . Participation aux jurys d'examens (principalement les PFER) et de diplômes
- . Implication dans les différentes commissions de l'école, notamment de la pédagogie
- . Développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux
- . Valorisation et diffusion des travaux de recherche, notamment une publication des PFER de l'ENSAPVS en master, et des projets en recherche du cycle doctoral dont l'ENSAPVS est en train de se doter.

#### **Charges horaires d'enseignement et de recherche :**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation

et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **Expériences et compétences souhaitées :**

- . Le candidat aura à faire preuve d'une œuvre construite et théorique
- . Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- . Participer à la mise en œuvre des activités de recherche
- . Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques et scientifiques
- . Diriger, encadrer et animer une équipe de recherche en architecture par le projet

**Le doctorat en architecture et l'HDR sont souhaités.**

### **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :**

**(\*) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées aux 2 et suivants de l'article 48 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA**

*Art. 48. – Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du [décret du 30 décembre 1983](#) [précité](#) assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférence ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'école est située dans un nouveau campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la très grande bibliothèque et de la banlieue est de Paris et est associée par décret à l'Université Paris Diderot, et

à partir de 2019 à l'Université de Paris issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Université Sorbonne Paris Cité. Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constituent l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation générale et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-Laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies » ; « Expérimental » « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Architectures des territoires en mutations » Elle élabore un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024 qui fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolide son cycle master; L'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'état d'architecte.

Elle ouvrira à la rentrée 2019-2024 deux doubles diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politecnico de Milan.

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

- . Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »
- . Axe « Fabrication et circulation des modèles »
- . Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »
- . Axe « Espace public, temporalités, habitat »
- . Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche à l'ENSAPVS (CRH-LAVUE et EVCAU) et en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris.

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

- . des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;
- . des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;
- . des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation ainsi que par les inégalités sociales ;
- . des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord). Les travaux de l'équipe s'inscrivent dans les axes de l'UMR LAVUE (voir <http://www.lavue.cnrs.fr>).

L'EVCAU (EA7540) comprend des enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS.

EVCAU intervient de façon déterminante dans le master Ville Architecture Patrimoine de l'université Paris Diderot devenue Université de Paris.

Les membres de l'équipe de recherche encadrent des doctorants au sein de l'école doctorale ED 382.

Initialement, centrées sur les usages et mises en œuvre des techniques numériques et sur le patrimoine, ces recherches se développent aujourd'hui selon trois axes :

- . Les humanités numériques
- . Les temporalités et les modèles
- . L'architecture, la santé et les vulnérabilités

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Envois des candidatures :**

**Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées**

**Lien internet :**

[https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine4\\_prof\\_tpcrau\\_cat2](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine4_prof_tpcrau_cat2)

Le contenu du dossier de candidatures est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées.

**Modalités de recrutement :**

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Paris Val de Seine.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.